L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI MATIN, 29 DECEMBRE.

FEUILLETON.

LE BEAU SOLIGNAC.

PAR JULES CLARETIE.

IX—Suite.

Machinalement il regardait la longue allée de marronniers qui, devant lui, aboutissait à un parterre éclatant de roses dont il apercevait les floraisons superbes, au loin, dans un éblouissement de lumière et de soleil.

Deux silhouettes se dessinèrent tout à coup sur ce fond lumineux, et marchant à pas lents, se rapprochèrent de la fenêtre où se tenait le marquis, attendant.

C'était l'ombre d'un homme et celle d'une femme, elle s'appuyant sur lui avec ce délicieux mouvement de l'axe des femmes qui aiment, lui, le visage penché sur elle, et ses lèvres effleurant ces yeux féminins qui se levaient sur ses yeux, avec une expression de tendresse profonde et d'amour infini.

La femme était mince, élégante, adorable: l'homme portait la petite tenue des officiers supérieurs de Bercheny.

Agostino cherchait déjà le nom de ce soldat, mais lorsque les deux promeneurs apparurent en pleine lumière, sortant de l'espèce d'obscurité verte dont les enveloppaient les branches des marronniers, le marquis reconnut le colonel de Solignac qu'il avait vu si souvent passer, comme toute l'armée, à la tête de ses hussards.

Et, comme Solignac se penchait sur le visage d'Andréina et s'arrêtant posait ses lèvres sur ces deux grands yeux baissés, Agostino ressentit comme un mouvement de révolte et de colère; un nuage rouge comme ces flux qui montent aux tempes pendant la congestion, lui voila un moment les prunelles.

Le colonel avait d'ailleurs quitté la main d'Andréina qu'il tenait tout à l'heure, et Agostino vit un laquais s'avancer respectueusement vers la marquise.

Agostino n'entendait point ce que disait ce homme, mais il vit Andréina laisser échapper un mouvement étonné et qui n'allait point sans mécontentement.

Puis la jeune femme se tourna vers Solignac et lui dit quelques mots. Le colonel s'inclina, fit un geste de salut, et après avoir baisé la main qu'on lui tendait, s'enfonça dans l'allée sombre, tandis qu'Andréina se dirigeait vers la maison tout en se retournant vers le beau colonel pour lui envoyer un salut.

Agostino entendait crier sur le sable les pas légers d'Andréina.

Le marquis ne put retenir un mouvement de surprise ravie lorsque sa sœur entra dans le salon où il l'attendait.

Andréina était charmante, toute vêtue de blanc, avec une rose dans les cheveux, pareille à ces roses que Solignac avait piquées, le jour de la revue, à la pointe de son sabre.

Elle regarda tout d'abord fixement son frère et, d'un air étrange, profond, presque ironique:

—Je te croyais mort, Agostino, dit-elle.

—Et tu portais mon deuil en robe blanche, fit le marquis.

Elle le regarda avec un sourire ironique et dit lentement:

—Qu'est-ce que la famille! Le sais-tu! Ce sont ceux qui vous aiment et qu'on aime. Les autres!....

Elle n'acheva pas, s'assit sur un fauteuil, tandis qu'Agostino, debout, la regardait comme s'il eût voulu deviner les pensées qui s'agitaient en elle; et, tailleuse, elle continua à interroger le marquis:

—Je me rappelle le jour où tu as quitté Naples. Il y a cependant longtemps. A peine as-tu eu pour moi un regard. Eh bien! as-tu trouvé la fortune en France?

—Mes lettres ont dû te dire que les exilés ont assez à faire de vivre. J'ai lutté et je suis debout; voilà tout.

—C'est quelque chose, dit Andréina, mais ce n'est pas assez.

—Evidemment. Vivre n'est rien. Ce qui est quelque chose, c'est vivre largement. Alors apprends-moi ce qui me reste à faire, car j'ai soif de retrouver le rang que j'ai quitté.

—Je le conçois. Ta folie a été grande, Agostino. Quand on est le marquis d'Olona, on ne s'allie pas aux jacobins. On demeure avec sa caste et on combat avec elle et pour elle.

—Et c'est ce que tu fais, m'a-t-on dit!

—Qui t'a dit cela?

—Personne et tout le monde, la foule....

—Paris s'occupe donc beaucoup de moi?

—Beaucoup.

—C'est flatteur!

—Et utile.

—Et que dit-il, ce Paris?

—Les amis disent que tu es charmante et irrésistible!

—Vivent nos amis! Mais les ennemis!

—Ceux-là prétendent que la reine Caroline t'a envoyée ici pour tenir la cour de Naples au courant de ce qui se passe en France, aux Tuileries......

—A ce compte que serais-je donc? Une espionne!!

—Une ambassadrice, tout au plus.

—Le titre est joli, fit Andréina. Et qui sait? Il est peut-être exact.

—Il est donc vrai que la reine?....

—Sa Majesté veut bien avoir la confiance la plus grande dans mon intelligence et dans mon dévouement. J'avais comme une frénésie de voir Paris. Elle m'a conseillé d'y venir et j'ai eu l'honneur de correspondre parfois avec Sa Majesté.

—Mais alors.... commença le marquis.

Andréina le regarda brusquement, plongeant ses glauques prunelles, pleines d'éclairs, dans les yeux de son frère, ces yeux troubles et aux regards difficiles à saisir.

—Alors quoi? demanda-t-elle.

—Eh bien! dit-il brusquement, ta fortune doit être aussi considérable que ta puissance.

—Ma fortune!

—Oui, tu es riche, certainement.

—Pourquoi me demandes-tu cela?

—Parce que je suis pauvre, moi!

Andréina hocha la tête.

—Alors, dit-elle, nous pouvons nous tendre la main, *fratello mio!* Il y a deux ans que je suis ruinée, je vis comme je puis, à l'aventure, après avoir dissipé les biens qui me venaient des nôtres. Je suis avide de plaisirs, affamée de fêtes. J'ai une nuit, illuminé le parc tout entier de San Stefano, qui est grand comme une cité, et je l'ai vendu deux jours après, parce que je m'y ennuyais. Le château, qui valait une demeure de roi, ne m'a pas été payé la valeur d'une bicoque. Il y a un peu de folie dans ma légèreté.

—En effet! dit Agostino, qui se demandait, en l'étudiant, si cette femme mentait.

—Bah! fit-elle, mieux vaut encore avoir gaspillé, comme je l'ai fait, l'héritage des marquis d'Olona, que d'avoir fait confisquer tous mes biens comme toi.

—Ainsi, dit Agostino, en tournant ses regards autour de lui, ce luxe?

—Est le dernier éclat d'une splendeur qui s'évanouirait si je n'étais point femme à la rendre plus superbe qu'auparavant. L'occasion ne manquera pas. Mais, en attendant, marquis, ta sœur a le même sort que toi, elle se débat contre la destinée.

—En vérité! fit Agostino.

Le sourire du marquis était plein de doute et d'ironie.

—Tu parlais tout à l'heure de la reine, dit Andréina. Eh bien, oui, je suis ici pour la tenir au courant de ce qui s'agite d'intrigues et de romans inconnus dans cette redoutable France. La vie que je mène à Paris, la cour de Naples la paye. Mais tous ces souverains ont la main sordide. J'eusse vécu d'expédients s'il ne me fût resté des bribes de la fortune d'autrefois. Et, maintenant j'attends que la libéralité du roi Ferdinand vienne combler les vides que mon luxe a fait dans cette grande ville où le proverbe est renversé et où tout ce qui reluit devient or!

—En vérité! fit Agostino, et moi qui venais....

Il s'interrompit brusquement, et haussant les épaules:

—Allons, dit-il, il est impossible que tu ne puisses m'aider à sortir de Paris!

—Y a-t-il donc ici un danger pour toi?

—Peut-être.

—Et pour le fuir, tu voudrais....?

—Aller au hasard, devant moi, au bout du monde, avec trois mois d'existence assurée. Ne peux-tu me donner cela?

—Trois mois de vie! si fait, dit Andréina.

Elle fit glisser de son poignet un bracelet magnifique en or massif incrusté d'émeraudes, détacha de ses oreilles deux diamants qui étincelaient comme deux gouttes d'eau sur des feuilles de roses, et tendant les bijoux au marquis:

—Tiens, prends, dit-elle froidement.

Agostino la regardait étonné.

—Avec cela, tu peux aller où tu voudras, dit la jeune femme. Quand la fortune sera plus clémente, je serai plus généreuse!

—Andréina, dit le marquis en repoussant la main que sa sœur lui tendait, tu ne m'as pas compris. Si effrayé que je sois de la nécessité qui approche comme une louve, je ne suis pas descendu si bas que je demande une aumône. Garde tes bijoux si tu es pauvre. Je chercherai ailleurs le salut.

—A ton aise, dit Andréina.

Elle jeta les diamants et le bracelet sur une table et d'un ton presque indifférent:

—Et le salut, où le trouveras tu? Dans les complots? C'est insensé!

—Qui t'a dit que je complotais?

—Je n'en sais plus rien, sur mon âme, mais la chose est vraie, voilà qui est certain. Ah! *Agostino mio! povero Agostino!* quelle folie est la tienne? Encore si tu avais, comme d'autres, la foi qui permet de braver les dangers et de subir les persécutions, mais tel est l'enfant, tel est l'homme! A Naples, tu as embrassé par caprice la cause républicaine et tu la sers à Paris par habitude. *Pazzo! povero pazzo!*

—Sais tu ce que je ferais à ta place, dit-elle en changeant de ton brusquement, je referais ma fortune avec le moyen qu'ont employé tant d'autres, je me marierais.

—Le moyen est banal, dit Agostino.

—Sans doute; mais il est infaillible. Jeune, beau comme un d'Olona, marquis avec cela, en vérité il ne doit pas, dans cette société de palefreniers devenus maréchaux et de régicides galonnés, manquer de têtes féminines éprises d'un blason authentique. Nous n'avons plus que cela à vendre. Eh bien! marquis, je le vendrais, et très cher.—Et tiens! dit-elle, encore si tu voulais même épouser une véritable grande dame, qui te dis que tu ne le pourrais pas?

—Je ne comprends pas, dit Agostino.

—Connais-tu la comtesse de Farges?

—De nom et de réputation, dit Agostino.

—La comtesse est ma voisine, le mur du jardin de son hôtel est mitoyen avec le mien. Ces arbres, là-bas, sont les siens. Une beauté, cette comtesse. Veuve, jolie, charmante et riche. Courtisée par tous, elle n'a jamais aimé personne, pas même son mari, qui était vieux et qui est mort fort poliment quand il allait devenir podagre. *Per Bacco, Agostino mio*, si j'avais un conseil à donner à un homme, ce serait celui de faire battre le cœur de la blonde comtesse. Une superbe partie à jouer.

Le marquis était silencieux et songeait.

Andréina l'entendait murmurer: "Peut-être."

Mais comme si l'image de Thérèse lui eût tout à coup passé devant les yeux, pleine de charme avec ses regards profonds et ses noirs cheveux, Agostino promena sa main sur son front et ajouta:

—Allons donc! Pour se faire aimer de cette femme, il faudrait n'aimer personne!

Et il demeurait les yeux fixes devant la fenêtre ouverte.

—Tu aimes donc, toi aussi, dit Andréina avec un éclat de voix singulier et comme si elle eût voulu mettre dans un seul mot l'aveu d'un autre amour.

Agostino qui, instinctivement, regardait dans le jardin, où tout à l'heure il avait aperçu Solignac, interrompit brusquement Andréina pour lui montrer le colonel qui se promenait encore lentement dans la grande allée.

—Que fait ici cet homme? demanda-t-il.

Un nouvel éclair, mais fier cette fois, plein de bravade et d'orgueil heureux, traversa les yeux de l'Italienne, puis elle répondit doucement, avec un sourire adorable et une sorte d'ineffable cruauté:

—Le colonel de Solignac? Que t'importe?

—Le colonel a l'air d'être ici chez lui.

—C'est qu'il est chez moi, répondit Andréina d'un ton de fermeté hautaine.

Elle se dirigea brusquement vers la porte qui, par un perron de quelques marches, conduisait tout droit au jardin.

—A bientôt, Agostino! dit-elle alors.

Et, saluant le marquis de la main, elle se dirigea lentement vers l'allée des marronniers au bout de laquelle apparaissait, comme tout à l'heure sur le fond lumineux, la silhouette de Solignac.

Agostino demeura un moment immobile, regardant Andréina qui s'éloignait. Puis, en se retournant, il aperçut les diamants et le bracelet dont les émeraudes sur qui frappait la lumière, jetaient des étincelles d'un vert éclatant.

—J'ai rejeté l'aumône, dit-il en donnant au joyau un dernier regard chargé de mépris. Que dois-je faire du conseil?

Il s'éloignait. Comme il sortait de l'hôtel où logeait Andréina, il fut forcé de se reculer pour laisser passer un landau dans lequel se tenait étendue une jeune femme blonde, mince, élégante, adorable, qui lui fit l'effet d'une apparition, et dont l'équipage s'engouffra brusquement dans la porte ouverte de l'hôtel contigu avec le logis de Mlle d'Olona.

Plumes en or et crayons chez HILL No 86 rue St-Charles.

Bon marché en Bijouterie chez HILL, No 86 rue St-Charles.

A nos Abonnés des campagnes

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er janvier 1875, d'après la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est donc à ces derniers, à qui leur poste locale ne pourra plus rien réclamer, de nous rembourser, ou de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le port est de 10 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de 25 cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste ainsi que nos agents devront donc se faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre en même temps que le prix de l'abonnement.

Taux du port de lettres, etc. pour les Etats-Unis.

Voici les taux du port des lettres, etc. pour les Etats-Unis.

N. B.—Tout ce que transporte la malle (excepté les journaux envoyés à des abonnés, d'un bureau de publication connu) doit être affranchi d'avance par des timbres.

Une lettre sur laquelle un port est payé en plein, mais sur laquelle un port additionnel peut être exigé, sera expédié lorsqu'elle aura été déposée à un bureau de poste, mais il sera dit sur la lettre que le reste du port devra être perçu sur livraison. Si le port n'est point payé ou si moins qu'un port plein est payé, la lettre sera envoyée au bureau où sont déposées les lettres non réclamées. Si, par inadvertance, elle arrive à destination, elle paiera, sur livraison, le double du port. "Un port plein signifie trois cents."

Dans les grandes villes, dans les districts qui touchent à de grands centres de population et ayant deux (ou davantage) bureaux de poste à une distance de trois milles l'un de l'autre, toute lettre déposée à l'un de ces bureaux et adressée à une localité dans les limites de livraison d'un autre de ces bureaux, laquelle lettre aura été affranchie par inadvertance par le paiement du port local seulement, pourra être expédié, mais le reste du port devra être perçu sur livraison.

Si des articles qui doivent payer différents taux de port sont envoyés dans un seul paquet, le taux le plus élevé devra être payé sur tout le paquet, mais deux (ou davantage) différents articles devant payer le même port peuvent être envoyés dans le même paquet sur paiement de ce taux sur le paquet entier.

Les articles suivants sont exclus des malles: les liquides, les poisons, le verre les matières explosives; les livres, les brochures, les tableaux et autres publications obscènes ou indécentes: toutes lettres sur ces enveloppes desquelles et toutes les cartes postales sur lesquelles des épithètes grossières sont écrites, imprimées ou gravées, sur lesquelles des devises déloyales sont imprimées ou gravées: tous les articles qui, par leur forme ou leur nature, sont susceptibles de détruire, défigurer ou mutiler le contenu des sacs de la malle ou toute personne employée au service de la poste.

Il n'est pas permis aux maîtres de poste de faire crédit ni de faire une livraison avant que tout le port soit payé.

Première classe.

Sur les lettres, les paquets cachetés, écritures ou écritures partielles (excepté les manuscrits de livres et les épreuves corrigées passant des auteurs aux éditeurs et excepté les lettres locales); sur tous les imprimés marqués de manière à donner des informations autres que celles données par les imprimés primitifs, (excepté la correction d'erreurs typographiques); sur toutes choses ne devant pas payer le port de lettres mais qui sont enveloppés ou attachées de telle sorte que les maîtres de poste ne peuvent les examiner sans en détruire l'enveloppe; sur tous les journaux, magazines et revues envoyés, par les éditeurs aux abonnés et renfermant quoique ce soit autre que des suppléments bona fide, des comptes ou des reçus d'abonnement; sur tous les paquets ne devant pas payer de port mais dans lesquels sont cachés des lettres, &c., qui doivent payer le port—3 cents pour chaque demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les lettres locales déposées à des bureaux où la livraison est gratuite, par des porteurs, n'est pas établie, un cent par demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Deux me classe.

N. B.—Cette classe comprend tous les journaux, magasins et revues imprimés et émis à des époques annoncées, d'un bureau de publication connu, adressés à des abonnés réguliers.

Affranchissement.

Sec. 5. Qu'à partir du 1er janvier 1875 sur tous les journaux et publications périodiques expédiés, par la malle, d'un bureau connu ou d'une agence de nouvelles, et adressés à des abonnés réguliers ou des agents de nouvelles, le port sera comme suit: sur les journaux et les publications périodiques paraissant toutes les semaines et plus souvent, deux cents par livre et une fraction de livre: moins souvent, trois cents par livre et une fraction de livre—pourvu que rien dans la présente loi ne soit interprété de manière à changer ou amender la section 99 de la loi intitulée "loi pour reviser, consolider et amender les lois qui ont trait au département du bureau de poste", et approuvée le 8 juin 1872

Sec. 6. Qu'à dater du 1er janvier 1875 sur réception des dits journaux et publications périodiques au bureau de poste, ils seront posés ensemble et le port en sera payé par un timbre spécial adhérent qui sera fourni par le maître de poste-général, lequel timbre sera apposé au dit paquet ou au sac qui le contiendra, ou sur un mémorandum constatant le dit paiement, ou autrement, ainsi que décidera le maître de poste général.

Sec. 7. Que les journaux dont un exemplaire à chaque abonné résidant dans les limites du comté où le dit journal est imprimé et publié en partie ou en totalité, passeront franc de port, mais les dits journaux ne seront pas livrés au bureau de porteurs de lettres ni ne seront distribués par les porteurs, à moins de paiement de port ainsi que l'exige la loi.

Troisième Classe.

Tout ce qui appartient à la troisième classe doit être payé d'avance et en plein.

N. B.—Le paiement doit se faire, d'avance, en timbres, et le poids ne doit pas excéder celui que prescrit la loi, (c'est-à-dire, quatre livres.) Les paquets pesant plus que le poids prescrit, ne passeront point par la malle.

Sur les brochures, les publications faites de temps en temps, les journaux, revues et magasins passagers; les petites affiches, les affiches, les feuilles de musique, les circulaires non cachetées, les prospectus, les manuscrits de livres et les épreuves, les cartes imprimées, les mappes, les lithographies, les impressions, les littographies chromo, les gravures, les semences, les boutures, les bulbes, les racines—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre livres.

Sur les livres—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les circulaires non cachetées, les journaux passagers ou adressés à des abonnés réguliers—excepté les journaux hebdomadaires, qui peuvent être livrés aux abonnés sur paiement, d'avance, de taux trimestriels réguliers, et sur les publications périodiques dont le poids n'excède pas deux onces—quand ces journaux, etc., sont déposés à un bureau de porteurs de lettres, pour livraison par le bureau ou ses porteurs—1 cent chacun.

Sur les publications périodiques de deux livres, quand elles sont déposées à un bureau de porteurs de lettres pour livraison par le bureau ou par des porteurs: 2 cents chacun.

VAPEURS.

LA COTE DU LAC.
Pour l'hiver.

Steamer de la malle des Etats-Unis. Entre Mandeville et la Nlle-Orléans.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington,

Le beau steamer, CAMELIA. Transportant la malle des Etats-Unis, fin marcheur et à basse pression, capitaine Wm. Hannover, partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de dix heures du matin; le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi, Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing" sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. RETOUR: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin; Madisonville, le LUNDI et le JEUDI matin.

Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps et de basses eaux.

Il y a un restaurant à bord du steamer.

C. M. SORIA,
23 avril75—1an No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.
Départ: les SAMEDIS, à 5 h. P. M.
Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.
Le bateau à vapeur NATCHEZ, T. P. Leathers, capitaine, J. F. Muse, commis.
Se reliant, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY, 112 Commune et HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.
Le soussigné prend le frêt et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.
W. B. BROCKETT, agent,
18sept— An No 28 de la rue des Magasins.

Attakapas et Atchafalaya.
Ligne du Têche, de Walker & Lyon.
Pour Simsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya, du Bayou Chênes, de Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeannerette, la Nlle-Ibérie, Fausse Pointe, St-Martinville et tous les débarcadères du Bayou Têche. Les bateaux à vapeur, d'un faible tirant d'eau,
CLARKSVILLE.
Capitaine, Abe Smith, commis, Frank Greig, part SAMEDI, 25 décembre, à 5 heures P. M.
IDA.
Capitaine, T. R. Muggah, commis, Fred. H. Buck, part SAMEDI, 1er janvier, à 5 heures P. M.
Le frêt et tout ce qui a rapport aux habitations seront l'objet d'une attention particulière. Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à
HITE & CARLIN,
18déc—1m. No 3 de la rue Tchoupitoulas.

Opelousas.
Paquebot régulier des Opelousas.
Départ, tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.
Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville, et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur
LOTUS No 2, remplaçant le Trenton, E. QUATREVAUX, capitaine, H. MOLAISON et S. DERBES, commis.
Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à JAMES M. DOWLING, No 25 de la rue Decatur.
28sept—1m

OPELOUSAS.
Départ régulier tous les Mardis à 5 h.
Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.
BERTHA.
H. H. Broad, capitaine T. Jobin, commis.
Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du frêt et des passagers pour tous les atterrages du Bayou des Glaises, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, No 106 de la rue de la Commune.
Tout frêt pour le Bayou des Glaises sera débarqué à Simmsport ou à Big Bend Landing.
5 sept—

POUR LES OPELOUSAS.
Départs tous les Mercredis, à 5 h. P. M.
Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur
FLETA.
O. C. Fleton, capitaine.
A. Meynier commis,
Il prendra du frêt et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaises, et Bayou Bœuf ainsi que du frêt pour la Côte.
Le frêt du Bayou des Glaises sera débarqué à Simmsport et à Big Bend.
Le frêt du Bayou Bœuf sera débarqué à Washington.
26 nov

Paquebot hebdomadaire et indépendant des Opelousas.
Départ tous les MERCREDIS à 5 h. P. M.
Pour Washington, Port Barré, Churchville, Atchafalaya, Simmsport, Big Bend Landing, Old River et tous les points intermédiaires.
Le bateau à vapeur ST-MARY,
Capitaine F. Probst, commis J. B. Schmidt, partira tous les MERCREDIS à 5 heures P. M. Connaissements jusqu'au Bayou Bœuf. Le frêt du Bayou des Glaises sera débarqué à Simmsport ou Big Bend Landing. Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à
HITE & CARLIN,
No. 3, de la rue Tchoupitoulas.
13 déc—

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.
Jour de départ, tous les Samedis, à 5 P.M.
Pour Fort de Russey, Barbin, Norman, Alexandrie, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur
C. H. DURFEE.
R. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, commis.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à N. M. CARTER, 133 rue du Camp, HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas, BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune, ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.
3 déc—

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côte.
Le bateau à vapeur LESSIE TAYLOR.
Capitaine Allen Jumel, M. Kennison, commis, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à Midi, et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: il partira de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir.
Ce bateau prendra du frêt à un tarif aussi bas que n'importe quel bateau sur cette ligne.
12 mai—

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Baton-Rouge.
Départ tous les LUNDIS, à 5 heures P. M. et VENDREDIS, à 10 h. A. M.
Le nouveau bateau à vapeur B. L. HODGE,
Capitaine JAS. P. MCELROY,
Il descend tous les DIMANCHES et MERCREDIS le jour. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON,
23juil—3m No 30 de la rue du Canal.

Paquebot de la Nouvelle-Orléans et de Donaldsonville
Départ de la N.O. Départ de Donaldsonville:
Le Samedi, à 10 A. M. Le Dimanche à 5 A. M.
Le Lundi, Le Mardi, à 5 h. A. M.
Le MERCREDI, à midi. Le JEUDI, à 5 h. A. M.
Le bateau à vapeur SAINT JOHN.
Capitaine, F. BERGERON; J. O. BERGERON, Commis
Commis. E. LEBLANC.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, agent,
29 oct No 30 de la rue Conti.

La Côte Donaldsonville et Bayou Lafourche.
Le rapide et sûr bateau à passagers.
ROBT. YOUNG,
U. D. TERREBONNE, Capt.
Frank Daiferes, commis.
Partira tous les SAMEDIS à 5 heures P. M., et tous les MERCREDIS à midi.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à A. HITE & CARLIN, agents,
13nov—1m No 3 rue Tchoupitoulas.

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.
Trois fois la semaine. Pour la côte et Lafourche.
Le bateau à vapeur HENRY TETE,
Capitaine Jos. Aucoin, M. H. Landry et M. H. Charlet, Commis.
Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS JEUDIS et SAMEDIS à midi.
Retour; il partira de Donaldsonville les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES matin, il descendra la côte le jour.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à B. RIVET et P. CHARLET,
16 juillet—1an 9 rue Conti.

Pour la Côte au-dessus de la ville.
La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent et le White Hall Saw Mill,—Trois fois par semaine.— Le bateau à vapeur
MARY IDA.
Capitaine J. A. Enis; commis E. M. Valette.
Partira de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant le jour.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à W. J. COMAUX, 20 rue Conti.
8mai—

Fabrique du Sud.
Nouvelle-Orléans, 24 juillet 1875.
Citoyens de la Nlle-Orléans et de la Louisiane.
—J'établis en ce moment, une fabrique de chaussures. Je ne vous demande que votre patronage. Je m'engage à vous contenter, sous le rapport de la modicité des prix et de la qualité des matériaux, mieux que ne pourrait le faire aucune autre manufacture de l'Etat.
Vous savez qu'il y a parmi vous un grand nombre d'ouvriers et d'artisans qui n'ont pas de travail et sont dans l'impossibilité de nourrir leurs femmes et leurs enfants. Nous devrions avoir toute espèce de fabriques locales, les diriger nous-mêmes et nous soutenir les uns les autres. Nous envoyons des millions de piastres au Nord et l'Ouest.
Je fais des chaussures depuis vingt-cinq ans.
Je signale le sujet à l'attention de la communauté. JOHN HANSEN,
10 sept—6mois. Au No 35 de la rue du Canal.

AU PUBLIC.
Aux personnes qui souffrent de Rhumatisme et de Névralgies,
Témoignage local.
NOUS, soussignés, résidents de la ville de la Nouvelle-Orléans, avons fait l'essai de l'"Anti Rheumatic Mixture", de M. W. L. Jurgielewicz, et avons trouvé les vertus mentionnées dans l'annonce. Nous le recommandons avec plaisir aux personnes qui souffrent de rhumatismes et de névralgies.
Voir l'annonce,
James Regan, propriétaire des écuries du No 1 de la rue Baronne,
Stephen Kraus, coin des rues Annonciation et Washington.
Charles Bonner, propriétaire du magasin sellerie du No 991 de la rue Tchoupitoulas.
A. Guth, de la boulangerie du No 21 de la rue Fulton.
Charles Bühler, grocer, coin des rues Gén. Taylor et Magnolia.
Capt. Boyd Robinson, 410 rue des Remparts.
Mme Ann O'Heron, 358 rue du Camp,
J. Wickes, 103 rue St-André.
Capt. Wm. Claiborne Harrison, 469 rue Dryades
Eugène Krath, propriétaire du Pelican Brewery, No 232 rue Villeré.
George Steuernagel, 188 rue Villeré.
W. A. Kowalski, 1—rue Tchoupitoulas.
Jean Duratin, 95 rue Galennie.
Capt. Jas. A. Sylvester, 248 rue St Charles.
Mme M. J. Brun, sage-femme, 331 rue Magasins.
Mme E. Siebrandt, sage femme, 324 rue du Camp.
H. H. Finegan, jaugeur en chef de la Douane des E. U.
C. T. Tholeman, grocer, —rue des Magasins.
18 mars—1an.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.
SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.
PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.
LIGNE POSTALE DE NEW-YORK AU HAVRE.
Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.
PEREIRE, Danré, samedi, 25 décembre.
FRANCE, Trudelle, samedi, 8 janvier.
PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin) Première cabine, $120 et $110 suivant l'emplacement.—Seconde $72—Troisième $40.—Entrepont, $26 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires. Billets aller et retour à prix réduits.
LOUIS DE BÉBIAN
Agent, 55, Broadway, New-York, ou à L. GRAND, Agent,
nov—1an Gallier Court, Lettre H. N. O.

BRÊME.
Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,
Faisant le service entre BRÊME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et à Havane.
Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD.
Partiront comme ci-dessous:
De Brême. de la Nlle-Orléans.
Hannover... 15 sept. 24 oct.
Frankfurt... 13 oct 21 nov.
Hannover... 24 nov.
Frankfurt... 22 déc.
Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.
En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le frêt.
Sujets aux conditions définies ci-dessous.
PRIX DU PASSAGE
De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambres... $150 en or.
Entrepont... 36
De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Hâvre ou à Brême:
Chambres... $150 en or.
Entrepont... 45
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres... $25 en or.
Entrepont... 15
Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.
La compagnie se réserve le droit de changer, ou retirer ses steamers, de différer leurs jours de départ, leur destination, leur chemin et les prix de passage.
Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
8 août—1an Au No 43 de la rue de l'Union.

Pour New York directement.
Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.
CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.
Le steamer KNICKERBOCKER, Kemble, commandant,
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse
Jeudi, 30 déc. à 8 h. A. M.
Passage... $50.
Cette ligne prend du frêt et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BRÊME et le HAVRE.
Pour frêt ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON,
mai—1an Rue Carondelet, No 41.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas — Donaldsonville — &c.
A dater du 7 DÉCEMBRE, Le bateau à vapeur MINNIE AVERY partira, du pied de la rue Bienville, à 7.15 du matin, pour Westwego, et transportera les voyageurs à toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour le lendemain, à 6 heures du soir.
Le même bateau se reliera avec le train de passagers du Dimanche, il partira à 8 heures du matin et sera de retour le soir du même jour à 6 heures.
Le frêt est reçu au même endroit, jusqu'à 3 heures de l'après-midi, et sera livré le lendemain matin. C. H. ALLEN,
C. E. PAYNE, Agent Directeur-général.

LIGNE DE MOBILE.
GRANDE ROUTE DE LA MALLE DU NORD ET DE L'EST,
A DATER DU 22 NOVEMBRE,
Les trains arriveront à la gare (pied de la rue du Canal) et en partiront comme suit:
—DEPARTS—
Exprès du jour... 7:30 a. m.
Exprès (tout le parcours) et malle... 5:00 p. m.
—ARRIVEES—
Exprès (tout le parcours) et malle... 10:00 a. m.
Exprès du soir... 9:30 p. m.
Il y a des CHARS PULLMAN, journellement et sans changement, pour Cincinnati, Louisville, Nashville, Lynchburg et Baltimore. Il n'y a qu'un changement jusqu'à New-York et les villes de l'Est.
Le bureau où se vendent les billets est au coin des rues Camp et Commune, en face du City Hôtel.
21 Nov. D. B. ROBINSON, Surintendant.

THE MOBILE LINE.
GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL ROUTE.
ON AND AFTER NOV. 22 nd.
Trains will arrive and depart from depot foot of Canal street as follows:
—DEPART—
Day Express... 7:30 a. m.
Through Express and Mail... 5:00 p. m.
—ARRIVE—
Through Express and Mail... 10:00 a. m.
Night Express... 9:30 p. m.
Pullman Palace Cars daily to Cincinnati, Louisville, Nashville, Lynchburg and Baltimore without change and only one change to New-York and Eastern Cities.
Ticket office corner Camp and Common streets, opposite City Hotel.
21 Nov. D. B. ROBINSON, Supt.

Chemin de Fer Pontchartrain.
L'extrémité du chemin, en ville, est établie à l'"ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée—
Excursion au Lac—aller et retour, le même jour...25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans....10 cents.
Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—
Départs de la ville. Départs du Lac:
6 heures A.M. 7 ½ heures A.M.
8 .. 9 ..
10 .. 11 ½ ..
Midi .. 1 ½ .. P. M.
2 .. P. M. 3 ½ ..
4 .. 5 ½ ..
6 ..
Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.
Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 2 heures de l'après-midi.
Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.
C. H. ALLEN, Surintendant-général.
5 mai—

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.
Les trains partent et arrivent comme suit:
(Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)
A partir du 31 octobre 1875 à 5 30 P. M.
DEPARTS. ARRIVEES.
Express......7:25 A. M. | Express......11:30P. M.
Malle......5:30 P. M. | Malle......12:30A. M.
Le train d'agrément arrive tous les LUNDIS à 10 30 A. M.
CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.
Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.
Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.
A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur-Général. 14 jv 75

New Orleans, St. Louis & Chicago R.R.Co. (Great Jackson Route.)
(From Calliope street Depot.)
From October 31, 1875, at 5 30 P. M.
DEPART. ARRIVE.
Express......7:25 A. M. | Express......11 30 P. M.
Mail......5:30 P. M. | Mail......12.30A. M.
The accomodation train arrive every MONDAY morning at 10 30.
PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS, CHICAGO, AND LOUISVILLE.
Only one change of sleeping cars to Eastern cities.
Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.
A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager. any 14 75

GRAND CHEMIN DE FER DE LA
Louisiane et du Texas, de Morgan.
Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.
LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT 1/2 HEURES A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.
Le frêt pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de —au à vapeur pour toute la route.
Le taux du frêt, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Brashear, est retiré pour le moment. Des contrats spéciaux pour frêt sur marchandises expédiées pour ces points devront être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le frêt pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront par ce chemin de fer.
Afin que le frêt soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures; le frêt reçu après cette heure partira par les trains suivants.
GEO. PANDELY, Surintendant.
Pour frêt ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasins.
Il ne sera point reçu de frêt après 5 heures.
27mai— CHS. A. WHITNEY CO., Agents.

AUX MAITRES DE POSTE.
Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'*Abeille* (édition quotidienne, $14 par an; édition hebdomadaire, $6). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre ne renferme en même temps le montant de l'abonnement, prélèvement fait de commission allouée aux agents et aux maîtres de poste.

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LA Nouvelle-Orléans.
Au coin des rues Canal et Camp.
QUINZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires:
Primes (compagnie locale et agences) de l'année expirée le 31 décembre 1874.
Sur risques d'incendie... $426,120 58
Sur risques de mer... 88,982 65
Sur risques de rivières... 94,394 — $603,497 23
En moins—réservé pour risques non expirés le 31 décembre 1874... 166,601 58
Primes remboursées... 33,222 73 — 199,824 28
$409,673 65
Plus intérêts... 38,365 14
$504,038 79
Compagnie locale et agences
A déduire, réassurances... $45,103 90
Pertes par le feu $162,144 83
Pertes sur mer... 57,482 43
Pertes sur les rivières et dans l'intérieur... 51,487 65 — 270
Dépenses générales... 55,260
Taxes... 19,430
Commissions... 35,550
Réfraction (rebate)... 31,494 20 — 476,835
Bénéfice net... $27,208 71
L'actif de la compagnie est comme suit:
En caisse... $85,060 89
Primes en voie de recouvrement... 82,123 77
Garanties et billets hypothécaires... 211,859 84
Effets à recevoir pour primes 12,481 04
Bonds de la ville et autres bonds... 129,615 56
Actions de la Cie du Gaz et autres actions... 74,409 36
Primes d'agences en voie de transmission... 9,787 21
Dû par des compagnies d'assurances... 7,280 61
Propriété foncière au coin des rues Canal et Camp... 70,063 77
Autres propriétés foncières... 70,532 64
Succursale, troisième district, prime en recouvrement... 1,675 70
Compte suspendu... 3,370 16
766,580 68
PASSIF.
Capital... $500,000 00
Réserve pour risques non expirés le 31 décembre 1874... 166,601 58
Intérêts et dividendes non recouvrés... 6,787 15
Réclamations contre la compagnie... 4,293 73 — $677,682
Surplus plus que suffisant pour couvrir la dépréciation... $80,976 22
Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.
J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.
Signé, sous serment, pardevant moi, ce 15 janvier 1875.
JOHN LEMONNIER,
Troisième Justice de Paix de la paroisse d'Orléans.
Le 14 du courant, à une réunion des directeurs il a été résolu de payer le dividende-intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayant-cause, à dater du 1er février prochain,
J. W. HINCKS, Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 15 janvier 1875.
DIRECTEURS.
W. B. SCHMIDT, A. M. BICKHAM,
PLACIDE FORSTALL, AD. SCHREIBER
H. GALLY, JULES TUYES,
CHARLES LAFITTE, W. A. BELL,
W. VAN BAMTHUYSEN, D. FATJO,
EMILE BOUNY, D. D. ROGERS.
17janv—

Second Etat de Situation —DE LA— CO. AGRIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:
Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1874, à savoir:
Sur risques de feu... $114,863 23
Sur risques de mer... 68,381 37
Sur risques de rivières... 20,506 98
Total des primes... $203,000 56
Moins primes rendues... 3,144 71
Primes acquises... $199,845
Déduit—Pertes par le feu... $46,105 69
Pertes sur mer... 45,115 79
Pertes sur rivières... 15,478 68
$106,700 16
Réassurances... 21,916 79
Réfactions (rebate)... 3,842 87
Taxes... 7,430 33
Loyer... 3,790 00
Dépenses, et profits et pertes... 36,816 10
$180,834
Réservé pour primes non-terminées... $17,829 88
La Compagnie possède l'ACTIF suivant:
Capital en Stock-notes...
Comptant... 43,436 9
Comptes en voie de collection... 18,360 3
Billets recevables...
Prêts sur garanties... 83,050 00
Prêts sur hypothèques... 41,346 80
Stocks et Bons... 5,870 36
Installations de bureaux et meubles... 2,000 00
En mains d'agents en Europe, etc... 5,125 43
$296,617
Moins intérêts-payés et dividendes... 2,196
$294,220 90
Copie correcte transcrite des livres de la Compagnie.
E. GANUCHEAU, Vice-Président.
L. W. BAQUIE, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 20me jour de janvier 1874.
E. BOUNY, Notaire public.
Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1874:
A. Baldwin, S. Henderson, G. P. Blancas
A. Tertrou, O. Bercier, C. J. Leeds,
A. M. Fortier, F. Laborde, T. L. Airey,
B. Huff, J. Brunaso, M. Keiffer,
A. Hirsch, K. K. Bryant, O. Hopkins,
H. Kern, W. B. Conger, A. Palacio,
H. Boer, R. De Gas, E. Ganucheau.
J. B. Gamora. W. A. Bell, F. Roos.

Mechanics' and Traders INSURANCE COMPANY.
Au No 14 de la rue Carondelet.
QUATRIEME ETAT ANNUEL.
CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant
Primes de l'année expirée le 31 août 1875:
Primes sur l'incendie... $129,061 46
Primes de mer... 24,310 02
Primes de rivières... 6,987 87
Primes sur les risques, non expirées le 31 août 1875... 42,000 00
Total... $241,308 8
A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année... 60,125 43
$211,083 66
Pertes payées dans l'année:
Sur les risques d'incendie... $64,817 28
Sur les risques de mer... 17,696 21
Sur les risques de rivières... 18,331 71—100,844
$110,239 41
En moins,
Réfaction (rebate), 12 pour cent... $5,563
Réassurances... 15,633 4
Dépenses, taxe, licence, intérêt... 3,446 36
Réservé pour pertes non réglées... 20,000 00 — 48,641 84
Bénéfice net... $61,597 67
L'actif de la Compagnie est comme suit:
En caisse... $50,716
Effets à recevoir pour primes et prêts, garantis... 204,047
Primes en voie de recouvrement... 431 3
Actions: bons, actions, etc., de banques compagnies d'assurance, etc... 3,355
Propriété foncière... 4,557
Billets d'actions (stock notes)... 262,226 00
$563,356 12
Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
LLOYD R. COLEMAN, Président.
JAMES A. WHITE, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nlle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, soussigné, notaire public, le 20 septembre 1875.
CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.
Les Directeurs ont déclaré:
Intérêt sur le capital payé... 10 pour cent.
Dividende sur le susdit... 5
Dividende primes remboursées... 15
Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 10 octobre prochain.
DIRECTEURS.
C. W. Allen, C. A. Green
A. J. Aiken, I. L. Harz,
J. A. Brase, Col. T. H. Hunt,
W. T. Blak, J. D. Hill,
I. Bloom, Jas. S. Lanphier,
Sam. Boyd, Robert L. Moore,
C. H. O. Brown, John Myers,
John D. Cobb, H. J. Mullan,
Geo. W. Church, Edward Nalle,
J. E. Gampbell, G. W. Sentell,
Lloyd R. Coleman, W. B. Thompson.

DONATIEN AUGUSTIN, Register in Bankruptcy.
Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.
Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1868.
Prepares with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lebreton and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms. Passports procured from Washington.
Residence No 183 Esplanade Street.
march—

Compagnie d'Assurance Mutuelle —DES— Marchands de la Nlle-Orléans.
104......rue du Canal......10
VINGT-ET-UNIEME ETAT ANNUEL.
CONFORMEMENT aux réquisitions de Charte, la Compagnie publie l'état suivant:
Primes reçues dans l'année expirée le 31 1875, y compris les risques non expirés de née précédente:
Sur risques de feu... $569,621
Sur risques de mer... 52,556 10
Sur risques de rivières... 55,983 08
Total des primes... $678,160 28
En moins, primes non expirées... 121,468 00
Profit net sur les primes le 31 mai 1875... $556,692 23
Pertes payées
Sur risques d'incendie... $257,344 41
Sur risques de mer... 47,782 44
Sur risques de rivières... 22,244 65
$327,476 90
Taxes... 35,609 98
Réassurances et primes remboursées... 25,349 72
Dépenses et quinze pour cent réfaction moins intérêt... 54,920 07
$454,260 67
Profit... $102,431 56
L'Actif de la Compagnie est comme suit:
Propriétés foncières... $262,514 42
Bons de la ville... 216,110 60
Actions de banques, chemin de fer et autres... 72,611 30
Billets garantis par hypothèque et gages 337,279
Effets à recevoir... 88,917
Primes en voie de recouvrement... 94,404
Bons de l'Etat... 650
Actions d'assurance... 19,524
Actions du Valette Dry Dock Comp... 10,500 00
Bons hypothécaires du Turner's Association... 2000 00
Bons hypothécaires du Odd Fellow's Hall... 5000 00
En caisse... 108,587 29
$1,223,809 56
Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
PAUL FOURCHY, Président.
W. NOTT, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE. Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Signé sous serment, par devant moi le 15 juin 1875.
JAMES FAHEY, Notaire public.
A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 14 juin 1875, il a été résolu de payer aux Actionnaires, sur demande, un intérêt de 10 pour cent pour l'année sur leurs actions,
DIRECTEURS:
F. Maspero, Ed. Toby,
D. Fatjo, P. Fourchy,
S. Z. Relf, M. W. Smith,
L. F. Generes, J. J. Fernandes,
D. A. Chaffraix, J. M. Allen,
Chas. Lafitte.
16juin—1an

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL —DE LA—
Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.
23 Mai 1875.
LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1875.
Primes d'incendie... $201,362 60
Primes de mer... 42,344 83
Primes des rivières... 112,114 32—$355,767 75
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées... 278,187 7
Pertes payées et évaluées comprenant toutce qui est connu et non payé—
Sur risques d'incendie... $63,247 64
Sur risques de mer 15,447 92
Sur risques de rivières... 55,553 91—$140,245 59
Taxes, escompte au lieu de participation, moins intérêts, escomptes, &c. 73,706 22—214,064 22
Laissant (après paiement de 10 pour cent sur le capital)... $67,123 12
L'actif de la compagnie est comme suit:
Effets à recevoir... $43,674 01
Prêts sur bons et hypothèques 56,943 33—$99,617
Prêts sur actions, sur demande 137,439 58
Argent en banque... 63,075 36—200,529 14
Propriétés foncières... 118,759 12
Bons de la ville, actions de banques et autres... 153,581
Primes en voie de recouvrement, compte d'affaires en suspens, &c... 37,511 1
Total de l'actif... $610,201 91
Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.
Signé sous serment devant moi, le 22 mai 1875.
WM. H. HOLMES, Seconde Justice de paix, Paroisse d'Orléans, Lne.
Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir du 14 juin prochain, aux personnes qui assurèrent dans la Compagnie et qui ont droit au dit dividende.
DIRECTEURS.
Thomas A. Adams, Sam'l E. Newman,
Sam'l H. Kennedy, C. T. Buddecke,
John Phelps, Adam Thompson,
Henry Abraham, P. N. Strong,
Victor Meyer, Joseph Bowling,
Edward J. Gay, John M. Sandidge,
Simon Hernsheim, Simon Forcheimer,
Joseph B. Wolfe, B. B. Post,
Edward Pilsbury, John E. King,
Fred'k Camerden, J. L. Harris,
Andrew Stewart, Joseph Stone,
George Martin, Alfred Moulton,
L. C. Jurey, Edward Nalle,
George W. Sentell, A. Levi.
24mai—

RAPPORT SUR L'ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle de la Nlle-Orléans,
la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, clôture des affaires du vendredi, 27 Février 7
RESSOURCES.
Prêts et Escomptes... $842,121
Tiré au delà des dépôts...
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation... 500,000
Autres actions, bons et hypothèques... 17,773
Dû par des agents de rachat et de réserve... 22,311
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat... 3,319
Local de la banque... 7,902
Autres Propriétés foncières... 2,721
Mobiliers et installations... 18,032
Dépenses Courantes... 4,972
Taxes payés... 4,744
Primes... 72,414
Echanges pour le Clearing House... 67,279
Billets d'autres Banques Nationales... 11,575 8
Petite Monnaie Courante, y compris les Nickels... 1,872 93
Espèces... 15,196 77
Billets Legal Tender... 254,000 0
$1,804,722 18
PASSIFS.
Capital payé... $500,000 0
Surplus... 11,353
Escompte... 3,654
Change... 1,008
Intérêt... 1,317 97
Circulation Nationale non rachetée... 419,000 0
Dividendes non-payés... 722 2
Dépots Individuels... 857,315
Chèques Certifiés... 7,516 67
Dû à des Banques Nationales... 1,653
Dû à des Banques et à des Banques de l'Etat... 373
$1,804,722 1
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.
Moi, Joseph Michel, Caissier de la Banque Nationale Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que je crois le tableau qui précède est exact.
JOSEPH MITCHELL, Caissier.
Signé sous serment, par devant moi, ce 25 Mars 1874. JULES MOSSY, N. P.
Exact P. POURSINE, E. E. KERP, A. W. B

BILAN —DE LA— BANQUE GERMANIA NATIONALE A LA NOUVELLE-ORLEANS DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE.
A la clôture des affaires du 2 octobre 1874
RESSOURCES:
Prêts et escomptes... $783,975 62
Tiré en sus... 4,242 8
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation... 300,000
Bons des Etats-Unis en caisse... 100,000 00
Autres actions et Bons... 28,085 59
Dû par des agents de réserve et de rachat... 60,637
Dû par d'autres banques nationales... 7,146 3
Dû par des banques et des banquiers de l'Etat... 1,251
Propriété foncière, mobilier et installations... 9,600 87
Dépenses courantes et taxes payées... 11,162 2
Primes payées... 40,000 0
Echanges pour le Clearing-House... 104,213 88
Billets d'autres banques nationales... 2,973 00
Petite monnaie (y compris les nickels)... 641 5
Espèces... 17,672
Billets Legal Tender... 110,110
Total... $1,591,600
PASSIF:
Capital payé... $300,000
Surplus... 27,000
Autres profits non partagés... 27,028
Billets de banques non rachetées... 259,995
Dividends non payés... 340 8
Dépôts individuels... $968,591 79
Certificats de dépôts, payables sur demande... 600 00
Chèques certifiés... 11,913
Chèques du caissier non payés... 24,937 — 1,036,143 28
Dû à d'autres banques nationales... 12,858 27
Dû à des banques et des banquiers de l'Etat... 3,698 98
Total... $1,691,466 54
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.
Moi, Hermann Roehl, caissier de cette banque déclare solennellement que je crois le susdit tableau exact.
HERM. ROEHL, caissier
Signé sous serment pardevant moi, ce 5 octobre 1874. JOS. COHN, Notaire Public.
Exact—Témoins: T. PRUDHOMME, L. E. CAIN, J. ROSSIGNOL

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.
CAPITAL PAYE... $500,000
EXTRAIT DU DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL—1874.
Montant net des primes, escompte et intérêt... $334,376
Pertes, dépenses, taxes... $195,866 73
Fonds en réserve, $10,000 et dividende sur le capital, 10 pour cent... 59,628 54 — 255,515 30
Bénéfice net... $78,861 17
Actif de la compagnie—VALEUR AU COMPTANT SUR LE MARCHE.
Actions, bons, prêts et effets à recevoir... $409,370 96
En caisse et primes en voie de recouvrement... 129,775 71
$539,645 77
Dividende payé sur actions, DIX POUR CENT par an, et sur les polices participantes VINGT-CINQ POUR CENT, payable comptant.
Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur les risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont réglées promptement, à des conditions libérales, aux bureaux de la compagnie, No 41 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.
JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTER, Secrétaire.
—Directeurs pour 1875—
JNO. G. GAINES, JAS. I. DAY,
E. J. HART, LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW, EMORY CLAPP
HUGH WILSON, JAMES BYRNES,
R. BISCOE, J. L. HARRIS,
A. BALDWIN, W. B. SCHMIDT,
CHAS. MACREADY, L. ALCUS,
W. E. SEYMOUR, ISAAC L. HAAS.
RICHARD FLOWER, SCOTT MCGEHEE,
J. WEIS, GEO. JONAS,
R. W. TAYLOR, D. FATJO,
J. C. MORRIS, T. L. AIREY,
7 mars—au 1er janvier.

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLEANS.
DIX-HUITIEME ETAT
De situation annuel de la Compagnie d'Assurance de, l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.
Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1875.
Primes d'incendie... $90,264 55
Primes sur les rivières... 13,066 58
Primes maritimes... 9,042 33
112,493 25
Moins, primes remboursées... 2,426 68
$110,067 78
Pertes payées dans l'année—
Pertes par l'incendie... $22,189 66
Pertes sur les rivières... 16,422 12
Pertes sur mer... 616 17
$39,227 94
Réassurances... 4,589 81
Loyer... 2,500 00
Taxes... 2,256 15
Réfaction (rebate)... 16,277 95
Dépenses, moins l'escompte et l'intérêt... 6,487 90
Réservé pour risques non terminés... 27,171 00 — 93,804 25
16,263 23
L'actif de la Compagnie est comme suit:
Prêts garantis par nantissement... 4,739 67
Prêts garantis par hypothèque... 21,000 13
Effets à recevoir pour primes... 12,460 98
Actions, bons et autres obligations... 143,596 82
Propriété foncière... 8,447 24
Primes en voie de recouvrement... 11,100 69
En caisse... 27,082 34
$248,434 25
Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.
Signé, assermenté, pardevant moi ce huitième jour du mois de mai 1875.
JAS. FAHEY, Notaire Public.
Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable à partir de mardi, 11 mai.
9 mai—10f.

Commercial Insurance Company of New Orleans.
120......RUE DE LA COMMUNE......120
NEUVIEME ETAT ANNUEL.
Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:
Primes de l'année expirée le 31 mars 1875
Feu... $60,683 00
Mer... 13,839 20
Rivières... 59,181 37—$122
Plus—risques non expirées le 31 mars 1875... 18,746 09
142
Moins—primes non expirées le 31 mars 1875... 17,200 00
Montant net des primes...
Perte par le feu $9,619 84
Pertes sur les rivières... 38,541 — $43,161 18
Réfaction (rebate)... 25,134 22
Réassurances... 5,099 08
Primes remboursées... 1,225 10
Taxes... 14,211 50
Canal... 6,170 42
Loyers... 5,588 88
Dépenses... 15,408 48
$117,898 38
Moins intérêts profits et pertes... 20,192 18 — $97,76
Bénéfice net... $24,
ACTIF.
Effets à recevoir $226,964 43
Mobilier... 4,932 92
Actions du Harbor boat... 850 00
Bons de la Ville... 1,320 00
Actions de la banque de l'Etat... 3,600 00
Comptes pour les recouvrements net... 14,622 81
En caisse... 95,100 00
$347,412 86
Ce qui précède est une copie exacte faite sur le livres de la Compagnie.
Nouvelle-Orléans, 31 mars 1875.
J. H. OGLESBY, Président.
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Signé sous serment pardevant moi, ce 13 avril 1875.
E. J. IVY, Notaire Public.
Nouvelle-Orléans, 12 avril 1875.
Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie est déclaré payable sur demande. 15 avril—1m

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA
Au No 111 de la rue Gravier.
—Assure contre—
LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES.
Aux plus Bas Taux du Tarif.
A. EIMER BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.
Première Année Fiscale.
Primes reçues... $137,186 73
Pertes par incendie sur mer et rivières payées... $21,847 60
Réassurances, réfactions (rebate), dépenses, etc...
134,881 5
$83,114 1
Total de l'Actif... $298,813 1
DÉCLARE:
Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.
DIRECTEURS:
Henry Abraham, S. Katz, Louis Schneider
A. Elme Bader, Jos. Keller, W. B. Schmidt,
H. A. Baumgartner, Th. Lilienthal, H. Sieg,
E. F. Del Bondio, C. H. Miller,
Isaac Scherck, H. Eicke, S. I. Nassau,
J. N. Schwarz, Chas. Engsfeld, H. Pohlman,
Louis Schwarz, M. Frank, F. Rickert,
X. Weissenbach, H. R. Gogreve, F. Roder,
E. Wilderman,

Notice to Tax Payers.
THE undersigned respectfully announces to the Tax-Payers and the public in general, that he has removed his office from No 54 Exchange Alley between Bienville and Customhouse streets to No 56 same Alley. He again tenders his heartfelt thanks for the liberal patronage which has been bestowed upon him for the last twelve years, and hopes the continuance of the same.
JOHN T. DUFOUR, No 56 Exchange-Alley

Avis aux Contribuables.
LE soussigné a transporté son bureau du No 54 Passage de la Bourse, entre Bienville et Douane au No 56 même Passage. Il profite de cette occasion pour remercier sa clientèle et le public en général du bienveillant patronage qui lui a été accordé depuis dix ou douze ans. Le soussigné fera donc tous ses efforts pour continuer à donner pleine satisfaction au public en général.
JOHN T. DUFOUR.
1er oct—1m. No 56 Passage de la Bourse.

ASSURANCES.

NEUVIEME ETAT ANNUEL —DU—
FACTORS' AND TRADERS' Insurance Company,
37......Rue Carondelet......3
Nlle-Orléans, 20 mai 1875.
LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 30 avril 1875, savoir:
PRIMES DE L'ANNEE.
Sur risques d'incendie... $360,073 83
Sur risques de rivières... 221,229 76
Sur risques de mer... 54,116 41—$635,419 9
En moins—
Primes non expirées le 30 avril 1875... $89,742 00
Primes remboursées... 9,925 50— 99,667
Montant net des primes... —$535,7
PERTES PAYEES, SAVOIR:
Sur risques d'incendie... $124,387 39
Sur risques de rivières... 125,452 58
Sur risques de mer... 8,320 65—$259,170 3
Réassurances... 14,369 62
Réfaction (rebate)... 15,492 81
Taxes d'Etat et de Ville... 22,613 46
Dépenses brutes, bureau local et agences... 32,899 81
Profits et pertes... 16,081 40—$390,582
Balance... $145,169
En plus, intérêts, escompte et épargnes reçus... 105,054
$250,224
En moins, 1er intérêt semi-annuel sur le capital payé et le second dû... 110,000
Bénéfices net... 140,224 53
En moins—réservés pour diminution de valeur des placements... 23,094 90
Balance à partager sur le montant net des primes de 1874-5 et les primes non expirées de 1873-4... $117,130
L'actif de la Compagnie est comme suit:
En caisse... $294,853 15
Comptes en voie de recouvrement... 50,328 47
Effets à recevoir, pour prêts sur actions et bons... 522,973 04
Effets à recevoir à courtes échéances... 23,011 45
Actions de banques et autres actions... 213,103 55
Actions de chemins de fer de la ville... 79,549 56
Bons de la ville et autres bons... 110,681 56
Bons Masonic Grand Lodge of Louisiana... 5,000
Bons de l'Odd Fellows Hall Association... 5,000 00
Bons de l'Association de secours pour les veuves et les orphelins juifs... 2,000 00
Propriétés foncières... 60,125 00
PASSIF:
Capital... $1,100,000 00
Réserves pour risques non expirés... 89,742 2
Dividendes non payés (y compris dividendes d'intérêt et de prime du 30 avril 1875... 177,655 23
Ca suel (surplus... 118,818 65—1,486,215
Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie
ED. A. PALFREY, Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Signé sous serment pardevant moi, ce 22 mai 1875.
EDWARD IVY, notaire public.
Le 20 du courant, à une réunion spéciale des directeurs il a été résolu de payer SUR DEMANDE, un SECOND INTÉRÊT SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT jusqu'au 30 avril 1875, ce qui fait dix pour cent par an sur le capital de la Compagnie (1,000,000) et un DIVIDENDE COMPTANT DE VINGT-CINQ POUR CENT aux Actionnaires ($471,769 66) du montant net de leurs primes participantes de l'année expirée le 30 avril 1875 et de leurs primes participantes non expirées de l'année expirée le 30 avril 1874.
ED. A. PALFREY, Président.
THOS. F. WALKER, Secr. MOSES GREENWOOD, Vice-Président
DIRECTEURS:
Moses Greenwood R. M. Walmsley,
W. A. Johnson, A. Brittin,
John J. Noble, A. H. May,
John Chaffe, S. H. Snowden,
Richard Milliken, T. Lynn, Lyon,
Samuel E. Moore, Wm C. Raymond,
J. I. Warren, James S Prestidge
R. T. Buckner, Samuel H. Boyd,
Saml. Friedlander, Joseph McElroy,
A. A. Yates, E. R. Wheelock,
John I. Adams, Cyrus Bussey,
Isaac Scherck, Wm J. Behan,
E. F. Kohlman.

RAPPORT SUR L'ETAT —DU— STATE NATIONAL BANK, A LA NOUVELLE-ORLEANS, ETAT DE LA LOUISIANE.
A la clôture des affaires du Vendredi, 1er octobre 1875.
RESSOURCES.
Prêts et escompte... $1,168,466 9
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation... 556,800 00
Autres actions, bons et hypothèques... 35,691 75
Dû par des agents (approuvés) de réserve... 111,146 12
Dû par d'autres banques nationales... 21,356 50
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat... 79,078 95
Propriétés foncières, mobilier et installations... 146,174 27
Dépenses courantes et taxes payées... 19,643
Primes payées... 55,600
Echanges pour le Clearing House... $163,422 29
Billets d'autres banques nationales... 3,159 00
Petite monnaie (y compris les nickels)... 1,200 06
Espèces... 32,232 36
Billet legal tender... 153,466 00— 352,579 71
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis pour cent des billets en circulation... 25,000 00
Total... $2,571,756 02
PASSIF.
Capital payé... $850,000 00
Surplus... 23,390 54
D'autres profits non partagés... 35,390 82
Billets de banque nationale non rachetés... 500,000 00
Dividendes non payés... 9,589 79
Dépôts individuels sujets à des chèques... $962,702 86
Certificats de dépôts sujets à demande... 2,000 00
Chèques certifiés... 32,013 01
Chèques du caissier non payés... 100 00
996,815 87
Dû à d'autres banques nationales... 59,436 13
Dû à des banquiers et à des banques de l'Etat... 81,430 47
Total... $2,571,756 02
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.
Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la susdite banque, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.
Signé sous serment, pardevant moi, ce 11 octobre 1875.
THEO. GUYOL, Notaire Public.
Exact—témoins:
ALF. MOULTON, W. T. BLAKEMORE, SAM'L FRIEDLANDER. } Directeurs
12oct—1f

New Orleans Credit Foncier Association.
Bureaux No 46 de la rue Vieille-Levée.
—QUATRIEME ETAT ANNUEL—
CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, le New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 30 septembre 1875, fin de la quatrième année fiscale:
Montant total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875... $1,791 70
Intérêt du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875... 5,345 38
Dépenses générales, taxes, loyers, &c., du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875... $5,499 96
Escompte de billets payés avant l'échéance... 347 71
Montant des dépenses non couvertes l'année dernière... 1,261 43
$7,024 14
Bénéfice net... 112 94
$7,137 08 $7,137 08
L'actif de la Société est comme suit.
Billets payables mensuellement garantis par première hypothèque et privilège de vendeur... $64,905 77
Propriétés foncières... 9,450 22
Comptant: A la banque nationale de l'Etat... $1,661 41
Currency des Etats-Unis... 144 26—1,810 67
Effets à recevoir... 7,160 15
Divers débiteurs... 590 77
Installations... 1,000 00
Intérêt courant... 255 38
—105,173
Actions payées en plein... 79,150 00
Actions payées en partie... 3,792 85
Scrip... 4,530 00
Dividende No 1 non-réclamé... 127 20
Effets à payer... 400 00
Divers créanciers... 302 70
Surplus de l'actif... 16,870 22 105,172 97
Nous, soussignés, déclarons solennellement que le tableau qui précède est un extrait exact des livres de la Société.
J. A. FERNANDEZ, Président.
A. SAULET, Secrétaire.
Signé, sous serment, pardevant moi, ce 21 octobre A. D, 1875.
21 oct—1m H. LEGARDEUR, JR., Not. Pub.

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL.
Home Mutual Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
CONFORMEMENT aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1873:
Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1873, y compris les Risques non terminés de 1872... $153,852
Primes sur les Risques de feu... $120,690 15
Primes sur les Risques de rivières... 23,811 45
Primes sur les Risques de mer... 28,721 19
Moins les primes rendues... 3,727 68
Moins les primes sur Risques non terminés en 1873... 30,687 03— 34,414
Primes nette pour l'année 1873... $149,606 16
Déficit pour l'année 1873... 33,248 88
$182,854 96
Pertes payées durant la même période—
Sur les Risques de feu... $80,957 96
Sur les Risques des rivières... 19,
Sur les Risques de mer... 35,725 42
,481
,972
Réassurances...
Taxes...
Réfaction au lieu de scrip, épenses et Profits et Pertes, moins le compte de loyer... 13,964 91
... 36,727 90
Intérêt dû sur les Scrips non encore payés... 4,308
$54,965 73
Moins escompte et intérêts... 25,612 44— 29,473
$154,864
Pertes non réglées... 30,60
$154,86
La Compagnie possède l'Actif suivant:
En caisse... $29,406 84
Effets à recevoir sur prêts et sur gages...
Effets à recevoir sur Primes... $82,572 36
Effets à recevoir en voie de recouvrement... 31,063 91
Propriété foncière... 50,000 00
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans... 236,544 00
Actions de Banques... 45,200 00
Actions de la Compagnie Vallette Dry Dock... 4,000 00
Actions du Harbor Protection Company... 990 00
Bons de la Grand' Loge des Maçons Libres et Acceptés... 3,895
Bons I. O. des O. F. Hall Association... 1,30
Actions de Compagnie d'assurance... 3,58
Bons du Mechanics' and Agricultural Fair Association... 1,
Compte suspendu de Bons et d'Actions... 255,156
L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
A. BROTHER, Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.
Assermenté et signé pardevant moi, notaire soussigné, ce seizième jour de janvier, A. D. 1874 comme l'attestent ma signature et le sceau.
ANDREW HERO, Notaire Public.
11 janv—1m

Rapport sur l'Etat —DE LA— BANQUE NATIONALE DE L'ÉTAT,
A la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du mercredi 30 juin 1875.
RESSOURCES.
Prêts et escomptes... $1,115,402 13
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation... 550,000 00
Autres actions, bons et hypothèques... 50,718 49
Dû par des agents de réserve, approuvés... 98,741 96
Dû par d'autres banques nationales... 23,093 55
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat... 140,015
Propriétés foncières, mobilier et installations... 139,718 19
Dépenses courantes et taxes payées... 25,567 69
Primes payées... 55,000 00
Echanges pour le Clearing House... $121,618 27
Billets d'autres banques nationales... 26,802 00
Petite monnaie (y compris les nickels)... 2,870 73
Espèces... 77,379 17
Billets Legal Tender... 466,823 00 — $706,898
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis (5 pour cent du montant en circulation)... 25,000 00
Dû par le trésorier des Etats-Unis (autre somme que le fonds de rachat à pour cent)... 4,000 00
Total... $2,996,545 96
PASSIF.
Capital payé... $850,000 00
Surplus... 28,190 54
Autres profits non-partagés... 87,474 50
Billets de banque nationale, non rachetées... 500,000 00
Dividendes non payés... 6,961 15
Dépôts individuels sujets à des chèques... $1,822,571 09
Certificats "demand" de dépôts... 7,000 00
Chèques certifiés... 12,850 66
Chèques du caissier, non payés... 100 00
1,842,521 66
Dû à d'autres banques nationales... 79,541 16
Dû à des banquiers et à des banques de l'Etat... 91,496 65
Total... $2,996,545 96
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.
Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la banque ci-dessus nommée, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.
Signé sous serment pardevant moi, ce 1ime jour de juillet 1875.
THEO. GUYOL, notaire public.
Exact—Témoins:
G. A. WILLIAMS,
JOS. DUNBAR,
WM. G. VINCENT, Directeurs

Premier état annuel —DE— L'ATLAS INSURANCE COMPANY DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE.
Au No. 152 de la rue du Canal,
Le 12 décembre 1873.
Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant:
Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1873.
Primes d'incendies... $52,641
Primes de rivières... 1,112 5
Total des primes... $53,616 18
En moins—primes non expirées... 35,876 72
Montant net des primes... $17,932 83
A déduire:
Pertes par les incendies—payées... $226 83
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts... 12,164 98 — 12,391
Montant réservé pour pertes non réglées... $5,546 60
L'ACTIF de la compagnie est comme suit:
Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $205,450... $151,222 46
Propriétés foncières appartenant à la compagnie... 17,500 00
Prêt garanti par des actions... 1,009 00
Actions appartenant à la compagnie... 27,560 00
Bons des Etats-Unis... 5,000 00
Effets à recevoir... 3,226 58
d'abaetes surdem, d'orta ni 8 pour cent d'intérêt... 19,350 0
intérêt... 10,442 44
Primes en voie de recouvrement... 27,450 85
Effets à recevoir pour primes... 300 00
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier... 12,419 78
Mobilier du bureau, coffre fort, fournitures d'agence... 2,048 75
Capital souscrit, en voie de règlement... 69,451 50
$345,942
PASSIF.
Capital, 4,183 2-3 actions, de $100, assurées à $75 l'action... $313,750
Montant réservé pour garantir surmontant tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées... 17,938 1
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé... 17,938 00
Montant réservé pour perte non réglées... 5,546 60
Salaires non payés... 769 11
$355,942 56
L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.
WM. H. STEVENSON, Président.
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. F.
Signé, sous serment, pardevant moi, ce 5 1 déc A. D. 1874.

Liste des Lettres étrangères restant au Bureau de la Poste, le 25 Décembre 1875.
OUVERT, LE DIMANCHE DE 10 HEURES DU MATIN à midi jusqu'à nouvel ordre.
Les personnes réclamant leurs lettres sont priées de dire si elles sont annoncées.
A
Arteaga M
B
Baeza Edwardo
Barthet Jean
Bertucci Pietro
C
Cino Giovanni
F
Faivre Jules
Fisk Charles
G
Gartz Enrique
H
Holt Victor
L
Lloret Asencio
M
Manale Alario
Menghini Gaetano
Michel Phil
R
Randazzo Ignace
Tarafa Carlos
JOHN M. G. PARKER, Maître de Poste.